



REGLEMENT GENERAL COUPE DES REGIONS DE FRANCE

ARTICLE 1 - DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition, chaque année, une épreuve de Motocross par équipes de Ligues Régionales dénommée :

COUPE DES REGIONS DE FRANCE

Cette coupe est obligatoire pour toutes les Ligues Régionales

Et un « **Super Trophée des Régions** ».

Dans le cadre de la Coupe des Régions de France, il sera organisé « La Coupe des Régions Outre Mer » qui récompensera la meilleure ligue des DOM TOM.

ARTICLE 2 - EPREUVE

Elle sera réservée aux machines :

- a) Classe 1
- b) Classe 2
- c) Classes 3 et 4

Les clubs organisant une Coupe des Régions de France devront prévoir dans le parc-coureurs, un emplacement délimité pour chaque Ligue (minimum 250m²).

ARTICLE 3 - PILOTES ADMIS

Elle sera réservée aux pilotes de nationalité française, titulaires d'une licence NJC, NCA et inter jeune et n'ayant pas 16 ans le jour de la manifestation pour les 85cc et NJC, NCA et inter jeune et féminine pour la catégorie Open sans limite d'âge sauf pour les pilotes titulaires d'une licence internationale où l'âge est limité à 17 ans.

Un même pilote ne pourra participer aux deux Coupes des Régions de France.
Il devra soit opter pour la Coupe 85cc, soit pour la Coupe Open.

Les pilotes classés dans les 15 premiers des Championnats Elite de l'année en cours ne seront pas autorisés à participer à la Coupe des Régions de France.

L'engagement à la Coupe des Régions de France étant prioritaire, tout pilote sélectionné ayant accepté sa sélection sera dégagé d'office de tout engagement antérieur, sauf s'il s'agit d'un Championnat de France.

Chaque Ligue Régionale sélectionnera et engagera elle-même une équipe de six pilotes chargés de la représenter, trois en 85cc et trois en Open (1 en 125 2T, 1 en 250 4T, 1 en 250 2T ou 450 à 650 4T).

Chaque ligue devra obligatoirement présenter 3 pilotes par catégorie.

La gestion des engagements se fera par le secrétariat Motocross de la FFM. Les ligues qui n'auraient pas retourné le bulletin d'engagement accompagné du droit d'engagement de 272 € dans les 15 jours précédents la manifestation auront le droit d'engagement doublé. Tout dossier reçu incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné.

Les concurrents porteront obligatoirement un maillot aux couleurs de leur Ligue, avec les numéros de dossard cités ci-dessous, la publicité est tolérée mais devra être discrète. En aucun cas la publicité ne devra gêner la lisibilité du numéro de course :

	125 2T	250 4T	OPEN
- Ligue d'Alsace	1	2	3
- Ligue d'Auvergne	4	5	6
- Ligue de Bourgogne	7	8	9
- Ligue de Bretagne	10	11	12
- Ligue de Champagne	14	15	16
- Ligue de Corse	17	18	19
- Ligue du Rhône-Alpes	20	21	22
- Ligue des Flandres	23	24	25
- Ligue de Franche-Comté	26	27	28
- Ligue d'Aquitaine	29	30	31
- Ligue de l'Île de France	32	33	34
- Ligue du Languedoc	35	36	37
- Ligue du Limousin	38	39	40
- Ligue de Lorraine	41	42	43
- Ligue de Normandie	47	48	49
- Ligue du Centre	50	51	52
- Ligue des Pays de la Loire	53	54	55
- Ligue de Picardie	56	57	58
- Ligue du Poitou Charente	59	60	61
- Ligue de Provence	62	63	64
- Ligue des Pyrénées	65	66	67
- Ligue de la Réunion	68	69	70
- Ligue de la Guadeloupe	71	72	73
- Ligue de la Nouvelle Calédonie	74	75	76

Il convient de prévoir des maillots de grande taille, compte tenu qu'ils doivent être portés par-dessus le pare-pierres et la protection dorsale.

Une ligue pourra se voir éliminée si ses pilotes ne portent pas de maillots aux couleurs de la Ligue et avec les numéros ci-dessus.

Les délégués seront responsables de l'équipement de leurs pilotes et de la bonne répartition dans les groupes. Une pénalité de 75 € sera infligée aux ligues pour toute irrégularité.

Laissez-passer à délivrer par ligue :

Pilotes : 6

Mécaniciens : 6

Panneauteurs : 6

Accompagnateurs (sans accès piste) : 2 par pilote soit 12

Délégué : 1 ou 2 selon le nombre de délégués présents

Accompagnateurs délégués (sans accès piste) : 1 par délégué.

Les bracelets devront être de couleur différente selon les accès autorisés.

ARTICLE 4 - PARC D'ATTENTE

Un parc d'attente avec accès direct au circuit sera aménagé, comportant un box par ligue participante. Ce box sera suffisamment grand pour contenir 2 machines. Seront admis dans ce box, le manager (ou le délégué de la ligue) et un maximum de deux mécaniciens qui pourront travailler sur n'importe quelle moto de l'équipe.

L'organisateur devra installer à l'entrée du parc d'attente une pendule en état de marche.

Toutes les machines devront s'y trouver 10 minutes avant le départ de chaque course.

ARTICLE 5 - REGLEMENT TECHNIQUE DES MACHINES

La L.M.R. du lieu d'organisation devra obligatoirement désigner en complément 1 commissaire technique 1^{er} degré et le club 2 aides licenciés en complément des 2 commissaires techniques désignés par la F.F.M., le coût de ce second commissaire technique et des aides étant à la charge du club organisateur.

Chaque pilote pourra présenter deux machines au Contrôle Technique. Une marque sera faite de la façon suivante : Une touche de peinture sur la douille de direction avec le numéro de course du concurrent à l'intérieur, marquage du système d'échappement complet et de la culasse.

Le plombage des machines se fera lors du contrôle technique.

Pour les autres cas, se référer aux articles 8.9.3, 8.9.4, 8.9.5 du règlement général motocross.

Les numéros des cadres de toutes les motos, passées par le contrôle technique, devront être relevés.

Un contrôle du plombage des machines sera fait à la mise en pré-parc.

NOTA : en catégorie Open, les pilotes ne pourront pas utiliser une machine de classe différente d'une manche à l'autre. Exemple : 1 pilote qui utilise une machine de classe 3 en 1^{ère} manche ne pourra pas prendre une machine de la classe 2 pour participer à la manche suivante.

ARTICLE 6 - PROCESSUS DE L'EPREUVE

Chaque ligue présentera deux équipes :

- 1 > Une équipe de 3 pilotes en 85cc, qui participera à la Coupe catégorie 85cc ;
- 2 > Une équipe de 3 pilotes qui participera à la Coupe catégorie Open.

Les remplacements de pilotes seront autorisés au plus tard avant la fin du contrôle administratif.

En fonction du nombre de ligues présentes, il sera procédé, lors de la réunion de jury du samedi matin, au tirage au sort de 2 groupes.

Les 10 premières ligues tirées au sort (sur une base de 20 ligues présentes) devront aligner 2 pilotes en Groupe A et 1 pilote en Groupe B, les 10 ligues suivantes devront aligner 1 pilote en Groupe A et 2 pilotes en Groupe B.

A l'issue du tirage au sort, les délégués devront fournir les numéros de pilotes sélectionnés pour chaque groupe qui seront définitifs pour toute l'épreuve.

L'entrée des pilotes pour les essais et les qualifications se fera dans l'ordre du tirage au sort.

A l'issue des qualifications chronométrées, les 3 résultats de chaque ligue seront additionnés.

L'entrée en grille pour les manches se fera en fonction des qualifications chronométrées et sera la même pour les 2 manches A et B. Un premier pilote de chaque ligue se placera sur la grille de départ, ensuite le deuxième C'est le manager de l'équipe qui décidera de l'ordre de placement de ses pilotes sur la grille (le choix pourra être différent pour la 2^{ème} manche).

Veille de la manifestation :

Le circuit sera visité le samedi matin et seules les personnes suivantes seront autorisées à y participer :

- le délégué
- les membres du jury
- 1 pilote 85cc
- 1 pilote 125cc
- 1 pilote 250/500cc
- le directeur de course
- le responsable de l'entretien de la piste

Programme horaire veille de la manifestation

08h00	14h00	Vérifications administrative et technique	
10h00	Réunion du Jury		
Essais libres			
13h30	13h55	Open Groupe A	25mn
14h05	14h30	Open Groupe B	25mn

14h40	15h00	85cc Groupe A	20mn
15h10	15h30	85cc Groupe B	20mn

Qualifications Chronométrées			
15h50	Open Groupe A		30mn
16h30	Open Groupe B		30mn
17h10	85cc Groupe A		25mn
17h40	85cc Groupe B		25mn

A 18h30 se tiendra une réunion du jury à laquelle seront invités les représentants des ligues présentes. Les questions diverses seront abordées. Un seul représentant par ligue pourra assister aux réunions du jury.

Programme horaire jour de la manifestation

Tests de départ et Essais Libres			
8h45	85cc Groupe A		20mn
9h10	85cc Groupe B		20mn
9h35	Open Groupe A		20mn
10h00	Open Groupe B		20mn

Manches			
10h30	1ère manche	85 Groupe A	15mn + 1 tour
10h55	1ère manche	85 Groupe B	15mn + 1 tour
11h20	1ère manche	Open Groupe A	20mn + 1 tour

REPAS

Manches			
13h30	Présentation des équipes		
14h15	1ère manche	Open Groupe B	20mn + 1 tour
14h45	2ème manche	85cc Groupe A	15mn + 1 tour
15h10	2ème manche	85cc Groupe B	15mn + 1 tour

Entracte

16h00	2ème manche	Open Groupe A	20mn + 1 tour
16h30	2ème manche	Open Groupe B	20mn + 1 tour

17h15	Réunion du Jury		
17h45	Podium		

Chaque catégorie, 85cc d'une part, Open d'autre part aura un classement séparé.

ARTICLE 7 - CLASSEMENT

Ne sera pas classé le coureur qui

1. n'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5mn qui suivent l'arrivée du vainqueur
2. n'a pas accompli les $\frac{3}{4}$ du total des tours effectués par le vainqueur

Les points correspondant à la place seront accordés à l'issue de la course. Tous les résultats seront pris en compte.

L'équipe gagnante sera celle qui aura acquis le **maximum** de points : **50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.**

En cas d'ex æquo on recherchera l'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places puis de deuxièmes places etc et s'il y a toujours égalité, on recherchera le plus grand nombre de tours effectués.

Un challenge dénommé **COUPE DES REGIONS DE FRANCE** sera remis aux Ligues Régionales remportant l'une des deux catégories.

Une médaille commémorative sera attribuée à chacun des pilotes et au manager de l'équipe et les trois premières équipes seront récompensées. Leur présence sera obligatoire sur le podium.

Pour le « Super Trophée des Régions », le classement sera établi sur les manches retenues des 2 catégories Le Trophée sera confié à la Ligue Régionale gagnante pour une année. La Ligue en possession du Trophée devra la remettre, l'année suivante, au Président du Jury lors de la 1ère réunion.

Pour la « Coupe des Régions Outre Mer » un classement séparé sera établi sur les manches retenues des 2 catégories. Une coupe sera remise aux 3 premières ligues.

ARTICLE 8 - PARC FERME

Immédiatement après la fin de la seconde manche des Coupes 85 et OPEN, les machines des 3 premiers devront être placées en parc fermé pendant 30 minutes.

ARTICLE 9 - PRIX D'ARRIVEE

Pour chaque catégorie, les prix d'arrivée seront les suivants :

1ère équipe	450	4ème équipe	210
2ème équipe	330	5ème équipe	150
3ème équipe	270	6ème équipe	90
Soit un total de 1 500 € x 2 = 3 000 €			

Les prix devront être payés uniquement en espèces. Les enveloppes devront être remises au délégué lors de la dernière réunion du Jury.

ARTICLE 10 - JURY

Une salle de jury indépendante sera prévue pouvant accueillir au moins 40 personnes (minimum 60m2 et sonorisée). Elle devra accueillir le jury proprement dit et les délégués des ligues. Ces derniers devront être licenciés.

Le Jury sera composé des membres votant suivants :

- le Président, délégué de la Commission de Motocross ;
- au moins 2 Commissaires Sportifs titulaires du spécifique 2^{ème} degré. (Il est rappelé que ces Commissaires sportifs ne doivent avoir aucune autre fonction sur l'épreuve).

Ce Jury sera seul habilité à interpréter le présent règlement et à solutionner les éventuelles observations. Les représentants licenciés désignés par les ligues seront autorisés à participer à titre consultatif aux réunions du Jury.

ARTICLE 11 - PRESCRIPTIONS

Les prescriptions du Règlement général des Championnats de France, des Règles Techniques et de Sécurité et du présent règlement seront applicables à la manifestation.

Aucune modification au présent règlement ne sera acceptée.